



C(Extr.)/22/1

ORIGINAL : anglais

DATE : 7 janvier 2005

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES**  
GENÈVE

**CONSEIL**

**Vingt-deuxième session extraordinaire**  
**Genève, 8 avril 2005**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

*établi par le Bureau de l'Union*

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Examen de la conformité de la loi malaisienne de 2004 sur la protection des obtentions végétales avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (document C(Extr.)/22/2)
4. Examen de la conformité de la législation ou du projet de législation de tout État et de toute organisation ayant déposé une demande selon l'article 34.3) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
5. Rapport du président sur les travaux de la soixante-neuvième session du Comité consultatif; adoption, le cas échéant, des recommandations élaborées par ce comité
6. Adoption d'un document rendant compte des décisions adoptées au cours de la session
7. Clôture de la session

[Fin du document]

---

La session se tiendra au siège de l'UPOV (34, chemin des Colombettes, Genève (Suisse)) le vendredi 8 avril 2005, et s'ouvrira à 14 h 30.